

"Parrainages" : il y a trente ans déjà

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **93 (1984)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Parrainages»: il y a trente ans déjà...

La Suisse est un pays riche, nous l'entendons tous les jours. Et pourtant... Il faut savoir qu'en 1983 nous avons reçu environ 400 demandes d'aide dont 61 % proviennent de Suisse alémanique, 36 % de Suisse romande et 3 % de Suisse italienne. 8 % d'entre elles sont encore pendantes ou refusées. Ces chiffres concernent nos 6103 parrainages en Suisse (1946 à l'étranger).

La majorité des requêtes, soit les quatre cinquièmes d'entre elles, portent sur la remise de lits, literie, vêtements, meubles, vaisselle, appareils ménagers. Le dernier cinquième concerne des contributions à des dépenses pour des interventions de caractère médical, frais d'hôpitaux, de médecins, cures, mesures de réadaptation.

Les demandes nous parviennent par l'intermédiaire des sections de la Croix-Rouge, d'institutions comme Pro Infirmis, Pro Senectute, Pro Juventute, l'Association valaisanne de handicapés physiques et mentaux, des services sociaux des communes ou d'entreprises privées, des Eglises, des hôpitaux, des centres de consultation de planning familial, des centres de jeunesse, etc.

La plus grande partie des demandes émanant de la Suisse romande nous ont été adressées par le Centre médico-social régional de Sierre, par les sections Croix-Rouge de La Chaux-de-Fonds et Lausanne et par Pro Infirmis de La Chaux-de-Fonds.

Une dernière précision encore: le nombre total de nos souscripteurs de parrainages au 31 décembre 1983 s'élevait à 8049.

La Suisse romande n'en compte que 1016, le Tessin 168.

Le 5 avril 1954 exactement, la Croix-Rouge suisse distribuait pour la première fois des lits aux Grisons et en Valais. 30 lits pour familles nombreuses, avec une bonne literie: un matelas, des draps et une couverture en laine chaude, oreiller et duvet pourvus de fourres à carreaux! «Un lit pour chaque enfant», telle était la devise. C'est dire qu'à l'époque bien des enfants partageaient encore le même lit avec un ou plusieurs de leurs frères et sœurs.

De nos jours, le parrainage est-il encore utile? Pour répondre à cette question, il suffit de penser aux «poches de pauvreté» criantes ou cachées de notre société de consommation. Nous recevons toujours des demandes d'aide (environ 400 en 1983). Elles sont examinées avec tact et doigté par des personnes qui ont quelque expérience dans le travail social. La discrétion est de rigueur mais l'enquête reste utile pour déterminer l'aide la mieux appropriée et révèle d'ailleurs des situations souvent dramatiques. Les messages de reconnaissance que nous envoient les bénéficiaires sont des plus éloquent!



Du parrainage individuel au parrainage collectif

L'idée du parrainage est bien antérieure à la première distribution de lits. Elle remonte à la Deuxième Guerre mondiale. La Suisse, en tant que nation épargnée, se devait de venir en aide à la population durement éprouvée de beaucoup de pays d'Europe. Les parrainages devaient fournir une source de revenus régulière qui permette une planification de l'aide à long terme. Le système du parrainage a été instauré en mars 1940: le parrain s'engage à verser une contribution mensuelle pendant six mois au moins. Cette «collecte permanente» a rapporté passablement d'argent. Entre 1940 et 1951, l'aide apportée aux pays européens touchés par la guerre a été financée pour moitié par ces parrainages. A la fin de la guerre, nous comptons 27000 parrains. Un grand nombre d'entre eux correspondaient avec un «filleul» étranger et prenaient ainsi conscience de la dureté de la guerre. Au-delà de l'aide matérielle directe, combien nécessaire, le «parrainé» éprouvait souvent le partage de son malheur comme un baume sur ses plaies.

Après la guerre, la conception du parrainage a évolué. Les besoins étaient énormes et il fallait trouver d'autres moyens pour se procurer des fonds. Au parrainage individuel a succédé le parrainage collectif ou symbolique, sans lien direct avec le bénéficiaire. Les dons des parrains ont été groupés pour financer des opérations de grande envergure, la création de centres de ravitaillement par exemple, l'aménagement de centres d'accueil, de jardins d'enfants, de préventorium, etc.

L'institution du parrainage s'est ensuite adaptée aux nouvelles conditions économiques et politiques des pays d'Europe dans l'après-guerre. Son activité s'est orientée vers de nouveaux groupes cibles car, en dépit des progrès économiques réalisés, il subsiste des poches de misère indescriptible.

A l'heure actuelle, la Croix-Rouge suisse parraine les groupes suivants:

Familles et personnes seules vivant en Suisse

Nous entendons venir en aide aux familles et aux personnes seules qui ne veulent pas tomber à la charge de l'assistance publique ou qui ne sont pas secourues de façon régulière par celle-ci. Malgré leurs efforts, ces familles ne peuvent faire face à des acquisitions indispensables, en raison de ressources insuffisantes, de la maladie, du chômage, du décès du chef de famille ou du nombre élevé d'enfants ou pour d'autres circonstances. Nous leur fournissons des lits, literie et lingerie, des meubles, des vêtements et chaussures, des machines à coudre usagées et, dans certains cas, nous leur allouons une certaine somme pour leur faciliter l'acquisition d'un appareil ménager.

Les produits du sol sont en général distribués gratuitement. Le bénéficiaire peut être amené à payer une partie d'un achat si son revenu constitue un cas limite, s'il a déjà reçu une aide répétée ou s'il s'agit d'un don particulièrement important, ou encore si la famille éprouve de la gêne à accepter une aide sans contre-prestation.

En cas d'incendie ou d'autre sinistre dû à des éléments, une aide d'urgence s'impose en général. Lors du sinistre, on ne connaît ni l'ampleur des dégâts, ni le montant de l'indemnité que l'assurance va verser. Par la suite, la Croix-Rouge examine si les objets neufs remis peuvent être laissés à la famille comme un don ou si celle-ci peut les payer partiellement ou totalement ou encore si elle préfère restituer ce qu'elle a reçu.

SOS aide individuelle

Par nos parrainages SOS, nous contribuons à des dépenses couvrant des interventions de caractère médical (frais d'hôpital, de médecin, soins dentaires, cures, acquisitions de moyens auxiliaires). Dans cette catégorie entrent également des cas de détresse qui justifient une intervention rapide et unique.

Autocar pour handicapés

Le premier autocar spécialement conçu pour le transport de handicapés a été mis en service il y a près de vingt ans déjà. Aujourd'hui, nous en avons trois. Ils sont à disposition des sections de la Croix-Rouge qui organisent des excursions pour des handicapés adultes ou enfants. L'achat de ce troisième car a été financé la Chaîne du Bonheur de la Société suisse de radio et télévision. Les frais d'entretien, en

Le «car de l'amitié» de la CRS qui fait une tournée avec de jeunes handicapés.



revanche, ne sont que partiellement couverts par les parrainages et il faudrait donc en augmenter le nombre. Il est réjouissant de constater que les écoles participent à cette opération et que les élèves ont acheté des kilomètres pour faire rouler les handicapés.

Réfugiés tibétains

Nous avons pris en charge 1230 personnes environ, parmi lesquelles des enfants et des jeunes (leur nombre varie considérablement en raison des naissances, décès, arrivées et départs, mariages, naturalisations). Les premiers réfugiés tibétains sont arrivés chez nous dans les années soixante. Bien qu'ils vivent en Suisse depuis plus de vingt ans, certains connaissent encore des problèmes d'assimilation. Ils ont une autre culture et ne parviennent pas à s'enraciner chez nous. Si un Suisse peut sans difficulté s'adresser à un office de prévoyance sociale ou à l'administration fiscale, à l'orientation professionnelle ou à son médecin, les Tibétains plus âgés n'y arrivent pas et ont besoin d'assistance. Il faut encore compter avec quelques cas sociaux qui surgissent une fois ou l'autre, comme pour le reste de la population d'ailleurs.

Alors que la Confédération prend en charge 90% des frais d'entretien des réfugiés en Suisse, c'est la Croix-Rouge qui supporte exclusivement ceux concernant les Tibétains (avec l'Association pour la création de foyers tibétains en Suisse).

Réfugiés en Suisse

Un afflux énorme de réfugiés d'Indochine a cherché une terre d'asile en Thaïlande et en Malaisie, provoquant par là des problèmes d'accueil quasi insolubles pour ces pays. Avec d'autres Etats occidentaux, la Suisse a accepté d'accorder l'asile à un certain nombre d'entre eux. De juin 1979 à ce jour, 8000 réfugiés indochinois ont été reçus dans notre pays. Il en arrive aussi d'Afrique, de l'Amérique centrale et du Sud et des pays de l'Est. Des organisations d'entraide suisses (groupées au sein de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés) ont été mandatées par la Confédération pour s'occuper d'eux et un tiers environ de tous les frais liés à l'accueil des réfugiés sont pris en charge par ces institutions d'entraide. Avec les Tibétains, nous assistons au total 1570 réfugiés provenant de 25 Etats et nous aimerions donner à ces déracinés la possibi-

lité de recommencer une nouvelle vie dans de bonnes conditions.

Réfugiés dans le monde

A l'échelle mondiale, 12 à 15 millions d'êtres humains ont le statut de réfugiés. Les causes: des guerres, des troubles politiques mais aussi la faim qui pousse les gens à quitter leur pays. Ce sont avant tout les pays du tiers monde qui souffrent de ces problèmes, ce qui signifie que les pays d'accueil sont eux-mêmes pauvres et n'ont pas grand-chose à offrir. L'aide doit venir des Etats plus riches.

Les souscriptions de parrainage financent des projets qui visent à rendre les réfugiés autonomes et réclament donc une œuvre de longue haleine.

Indochine

L'Indochine: des centaines de milliers de réfugiés, des pays que la guerre laisse exsangues, qui ne se remettent que très lentement des destructions humaines et matérielles et qui connaissent une pénurie totale. En accord avec les autorités locales, nous avons concentré notre aide sur le développement de l'infrastructure médicale, à savoir la construction de deux policliniques au Vietnam et la mise à disposition d'une équipe suisse à l'hôpital régional de Kompong Cham, au Cambodge, le seul au demeurant pour un million d'habitants!



La Somalie héberge des centaines de milliers de réfugiés. Dans le camp de Maganay, une équipe médicale de la CRS a soigné jusqu'à maintenant les malades et a enseigné aux indigènes les rudiments des soins de base.



A Chuquisaca, en Bolivie, les enfants ont appris à cultiver des légumes et à élever de la volaille. Cette mesure va améliorer sensiblement le mode de se nourrir des habitants et consolider ainsi leur résistance physique.

Enfants dans des zones de détresse

Dans le cadre de notre aide à l'étranger, nous donnons une grande importance aux enfants. Nos parrainages «Enfants dans les zones de détresse» nous permettent d'apporter une aide secourable sans pour autant participer à un projet de grande envergure. En *Bolivie*, par exemple, les élèves du département de Chuquisaca ont appris à cultiver des légumes dans des jardins potagers et à élever de la volaille dans leur village. Il s'agit d'une mesure propre à améliorer sensiblement le mode de se nourrir des habitants et à consolider ainsi leur résistance physique. Nous avons livré un équipement médical de base et des médicaments au dispensaire d'une coopérative au *Laos*. Au *Paraguay*, la CRS contribue, dans le cadre des soins de santé primaires, à apprendre aux mères à soigner leurs bébés et à s'aider entre elles.

Nous remettons périodiquement en question nos parrainages au vu des conditions qui évoluent: la situation s'améliore dans un pays ou une région mais de nouveaux besoins réapparaissent sans cesse ailleurs. Nos parrainages ont donc toujours leur raison d'être.

Comment devenir parrain ou marraine?

Vous recevez une carte où figure la liste de nos parrainages. Vous choisissez celui ou ceux que vous désirez soutenir et vous indiquez le montant (minimum 10 fr.) que vous souhaitez verser pendant six ou douze mois. Vous pouvez aussi régler la totalité du montant en une seule fois. Vous recevez le bulletin bisannuel «Grâce à vous» qui vous renseigne sur l'utilisation de vos dons.

Nous saisissons l'occasion de remercier ici tous ceux et celles qui depuis des années souscrivent à nos parrainages. Vous nous permettez d'améliorer le sort des plus démunis dont souvent nous ignorons tout et même jusqu'à leur existence. (Renseignements auprès du Service santé et affaires sociales, Croix-Rouge suisse, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne, téléphone 031 66 71 11). ■

Photos CRS

